

## ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

**Considérant** la demande de la société TERRE DE NAYA représenté par Madame CHALEIX Nathalie en date du 27 juin 2024 ;

**Considérant** que la société TERRE DE NAYA doit procéder à l'inauguration du centre de bien-être au 7 avenue André Vignau Anglade à Carbon-Blanc ;

**Considérant** que pour la bonne exécution de la manifestation la société TERRE DE NAYA doit privatiser 2 places de stationnement devant le centre au 7 avenue André Vignau Anglade à Carbon-Blanc ;

## ARRÊTE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Du 4 au 5 juillet 2024 jusqu'à 9h, la société TERRE DE NAYA est autorisée à privatiser 2 places de stationnement devant le centre, au 7 avenue André Vignau Anglade à Carbon-Blanc ;

**ARTICLE 2** : La signalisation sera mise en place et conservée par la société TERRE DE NAYA, conformément à la réglementation en vigueur ;

**ARTICLE 4** : Les trottoirs et chaussées devront être remis en état par le soin la société TERRE DE NAYA, en cas de dégradation ;

**ARTICLE 5 :**

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- Société TERRE DE NAYA représenté par Madame CHALEIX Nathalie

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 27 juin 2024

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Maire-adjoint,



Jean-Luc LANCELEVÉE